

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 422

présenté par

M. Dive, M. Viala, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Emmanuel Maquet, M. Abad, M. Le Fur, M. Brun, Mme Ramassamy, M. Saddier et M. Straumann

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.